



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

242.21-5 – CIEC 1 / 11

Notification aux Etats parties à la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (Convention CIEC n° 16)

Formules invariables utilisées dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine

En application de l'article 6 alinéa 5 de la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil, signée à Vienne le 8 septembre 1976, les Etats parties trouveront en annexe à la présente notification les formules multilingues A, B et C annexées à la Convention, telles qu'elles seront utilisées dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine dès le 1^{er} mars 2011.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de la CIEC.

Annexes mentionnées

Berne, le 2 février 2011

